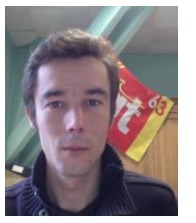




COURRIER DES SYNDICATS ET SECTIONS SYNDICALES

EDITO



L'été arrive, couci-couça, mais les premières chaleurs n'entament pas la détermination du patronat et les coups continuent de tomber dru pour un grand nombre de salarié-e-s, voire pour la totalité. Quant aux décisions politiques du début du nouveau quinquennat, c'est un peu ni chaud ni froid.

Certes, on savait que "maintenant" ne rimerait pas avec "tout de suite", mais à bien prendre la température, le rapport de force exercé par les lobbies, les financiers et les bénéficiaires d'une politique antisociale est supérieur à celui de celles et ceux qui la subissent. Les organisations syndicales ont pu s'exprimer récemment, lors de la Conférence sociale organisée par le gouvernement. Si de telles discussions ne pouvaient être envisagées sous l'ère Sarkoziste (et même avant), si nos camarades de la Cgt ont pu taper du poing sur la table et gagner l'inscription de dossiers importants dans de futures négociations ou dans de futurs projets de lois... nos revendications n'aboutiront qu'avec l'engagement des salarié-e-s, précaires ou pas, de la jeunesse et des retraité-e-s.

Les premiers éléments d'appréciation de cette conférence, par la Cgt, sont contenus dans ce numéro. Nous vous invitons à les lire, plus en détails, sur votre site Internet (www.cgt63.fr), avec un point sur chaque table ronde, l'intervention de Bernard Thibault ainsi que les discours de Hollande et Ayrault...

Le Puy de Dôme n'est pas épargné par les suppressions d'emplois, par l'augmentation constante du nombre de demandeurs d'emplois, par la dégradation des conditions de travail, par la faiblesse des salaires et l'augmentation des prix, ... par cette pesanteur sociale qui ruine les familles, pendant que d'autres se gavent en pillant les richesses que nous produisons au travail.

Cet été, des diffusions auront lieu dans le département, mais des luttes s'annoncent aussi, comme dans le transport aérien, avec nos camarades de Régional. Nous devons rester attentifs. Mais dès la rentrée, c'est une posture offensive que nous devons construire, pour porter haut nos revendications et emporter des victoires, sans attendre que ça "change" tout seul. Des mobilisations se préparent avec les fédérations Cgt du secteur industriel, la Confédération doit impulser une campagne sur les salaires... **et nous nous réunirons, en Assemblée Générale de rentrée, le 11 septembre à Clermont-Fd.**

Julien PAULIAC

Sommaire :

- P2 : Chronique DLAJ, diffusions été, rappel AG du 11 septembre
- P3/4 : Conférence sociale, stage INDECOSA
- P5 : 9 octobre dans l'industriel
- P6 : Pub Macif



N° 1427 VENDREDI 20 JUILLET 2012

DEPOSE LE 20 JUILLET 2012

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

AGENDA :

- **11 septembre : AG UD**
Salle Victor Hugo de 8 H 30 à 16 H

N'oubliez pas de renvoyer votre bulletin de participation.

Des infos et pétitions sont en ligne sur votre site.

Visitez le : www.cgt63.fr

Référé prud'homal : **A utiliser sans modération !**

Quand l'urgence s'impose, le référé prud'homal est un moyen rapide de remise en état lorsque la violation des droits des travailleurs est manifeste.

En témoigne la décision rendue le 15 juin 2012 à propos d'une mise à pied disciplinaire d'un délégué syndical CGT au motif d'avoir refusé de se rendre à une convocation de la direction.

La question posée était la suivante : le refus d'un représentant du personnel de se rendre à une convocation de sa hiérarchie constitue-t-il un acte d'insubordination caractérisé, comme l'indiquait la lettre de sanction, justifiant une mise à pied de 2 jours ?

Le salarié en question était convoqué par son employeur à un entretien afin de se faire expliquer (sic) les modalités de la perte de l'un de ses mandats (délégué du personnel), dans le cadre de la fusion absorption de son entreprise.

Outre que la perte de ce mandat n'était pas acquise, le salarié proposait une rencontre tripartite incluant l'inspection du travail afin d'évoquer cette problématique. Fort de cette proposition, il avait donc refusé de se rendre à la convocation de l'employeur.

C'est dans ces conditions que l'employeur initiait une procédure disciplinaire et sanctionnait le salarié.

La décision des référés est sans équivoque : **ne pas se rendre à la convocation de son employeur n'est pas en soit une faute**. Elle conforte donc notre délégué syndical en annulant la sanction et en lui octroyant 250 euros de dommages et intérêts ainsi que des frais de procédure à hauteur de 150 €.

CPH de Clermont-Ferrand, 15 juin 2012



DIFFUSIONS DE L'ÉTÉ :

Lors de la dernière réunion de la Commission Exécutive de l'UD, le 3 juillet, des opérations de diffusion de tracts ont été programmées. Des tracts relatifs aux élections TPE et à l'actualité sociale, seront à disposition...

D'autres initiatives peuvent être mises en place par les camarades qui le souhaitent. Prenez contact avec votre Union Locale !!! **A retenir** : (en plus de quelques marchés où la Cgt sera présente) - **le 28 juillet distribution du 4 pages** (UL Cournon et UL Issoire) sur l'aire **d'autoroute d'Authezat** de 10 à 15 heures- **le 4 août, sur l'aire d'autoroute de MANZAT**. Prendre contact avec Pascal MOUCHONNIER ou l'UL de Riom.

RAPPEL - ASSEMBLEE GENERALE DE RENTREE LE 11 SEPTEMBRE



Camarades, alors que notre Assemblée Générale départementale de rentrée est programmée **pour le 11 septembre prochain**, salle Victor Hugo à Clermont-Fd, et ce, depuis le 12 juin (envoi des convocations), nous n'avons reçu que trop peu d'inscriptions.

Tous les syndicats et toutes les sections syndicales sont invités à participer, pour que nous puissions débattre et décider collectivement de l'activité que nous pourrions mener, des luttes que nous devons construire.

Du 12/06 au 11/09, ça laisse du temps pour inscrire les camarades. Il serait regrettable de ne pas anticiper dans les syndicats et d'attendre le dernier moment, voire qu'il soit trop tard.

Une AG, pas vraiment générale, ne permet pas de décisions collectives, ni l'engagement des forces nécessaire à leurs mises en œuvre.

- Aux syndiqués : **prenez contact avec votre syndicat ou votre section pour savoir si les inscriptions sont parties.**
- Aux dirigeants des syndicats : **merci de faire au plus vite !**

« Conférence sociale » des 9 et 10 juillet 2012

Premiers éléments d'appréciation de la CGT

La Conférence sociale convoquée par le gouvernement, réunie les 9 et 10 juillet, a réuni près de 300 participants, dont les représentants de toutes les organisations syndicales et patronales. Elle s'est déroulée en 4 phases distinctes :

- Une rencontre avec le président de la République, les 5 organisations syndicales représentatives et les 3 organisations patronales, axée principalement sur les enjeux de la Conférence et sur la démocratie sociale,
- Un discours d'ouverture du président de la République,
- L'organisation de 7 Tables rondes thématiques présidées par des ministres, secondés chacun par des experts,
- Les conclusions du Premier Ministre fixant une « Feuille de route sociale » pour les mois à venir.

Premier élément, le Chef de l'État et le Gouvernement retiennent 3 grands défis à relever par le pays pour conduire leur action :

Le redressement des comptes publics / La détérioration de la compétitivité / Le chômage et la précarité.

Pour y répondre, ils affirment la nécessité de **renforcer la démocratie sociale, le dialogue, la négociation.**

Pour illustrer cet engagement, le président de la République amène un changement de la Constitution « pour inscrire le rôle du dialogue social et la place des organisations représentatives ».

Pour illustrer cette orientation politique, il assure : *« Il n'y aura pas de loi dans le domaine de la vie économique et sociale qui pourrait être votée par le Parlement sans qu'il y ait eu une phase de dialogue et de concertation. L'affirmation de ce principe constitutionnel ne remet pas en cause la primauté de la loi et donc le rôle du Législateur ».*

Pour marquer une démarche politique qui se veut en rupture avec le gouvernement précédent, **plusieurs sujets seront abordés dans les prochains mois** : représentativité, financement des organisations syndicales et patronales, parcours des militants, reconnaissance des mandats interprofessionnels, IRP ...

Dans chacune des 7 tables rondes, la délégation de la CGT s'est efforcée de porter des revendications, des propositions en rupture avec les politiques économiques et sociales menées depuis de nombreuses années. Dans un premier temps, **les représentants de la CGT se sont heurtés à une offensive très orchestrée du Medef, relayée par plusieurs experts, voire par certains syndicats, sur 3 positions complémentaires** :

- « Le coût du travail est trop élevé, les entreprises ne peuvent plus financer seules le système de protection sociale compte tenu de la compétitivité internationale. Il faut un transfert des cotisations sociales sur la TVA ou la CSG »,
- « Les rigidités du marché du travail trop nombreuses et la jurisprudence qui freinent l'embauche sont contraires aux besoins de souplesse dont ont besoin les entreprises »,
- « Il faut faire confiance à la négociation entre partenaires sociaux et ne pas prendre de décisions à cette Conférence ».

Cette campagne a été largement reprise dans les médias sous l'annonce d'une hausse imminente de la CSG dès le lundi soir.

Ces thèses, dominant dans les premières discussions, ont conduit la CGT à intervenir solennellement auprès du gouvernement sur la tournure que prenait la Conférence, et la nécessité d'une orientation et d'engagements précis de sa part sur les sujets soulevés par la CGT.

Dans une seconde phase consistant à fixer des objectifs et des échéances des sujets à traiter, la CGT a pu constater un net infléchissement des travaux par la reprise d'un certain nombre d'exigences ([voir le relevé par Table ronde](#)) qui se sont retrouvées dans le discours de clôture du Premier Ministre, puis dans « la Feuille de route sociale » rédigée ensuite par le Gouvernement.

Celle-ci comporte **un volumineux programme de négociations, concertations ou projets de loi qui s'étalent dès l'été 2012 (Emplois d'avenir) et jusqu'à la fin juin 2013 pour l'essentiel.**

La CGT a relevé deux domaines essentiels où les positions actuelles du gouvernement ne sont pas acceptables :

- L'absence de mesures rapides pour contrer les plans de licenciements, les fermetures de sites industriels (droit suspensif, redéfinition du licenciement économique, alors que le patronat prédit « la multiplication des restructurations du fait de la situation financière des entreprises »),
- Le cadre budgétaire qui impose une réduction des effectifs et un gel des salaires dans les fonctions publiques.

Dès la fin de la Conférence, le Medef a affiché son désaccord avec les conclusions du Premier Ministre « qui ne tiennent pas compte de la réalité dans laquelle sont les entreprises ».

Au-delà de l'orientation générale, plusieurs annonces ont particulièrement déplu au Medef : la fin de la négociation « compétitivité emploi », l'évaluation des aides publiques aux entreprises pour juger de leur pertinence, la réforme de la représentativité patronale, la participation de représentants des salariés dans les comités de rémunération pour les dirigeants.

Le Medef a par la suite refusé de participer à la réunion dite « technique » organisée par le Gouvernement jeudi 12 juillet pour la mise en œuvre de la « Feuille de route sociale ».

Après cette Conférence, la CGT doit poursuivre ses campagnes de sensibilisation et de mobilisation auprès de l'ensemble des salariés actifs et retraités, avec l'ambition de se saisir de toutes les opportunités pour gagner de nouvelles conquêtes sociales.

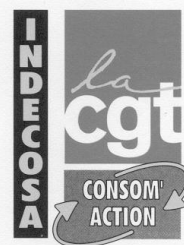
C'est une condition indispensable pour que le changement se traduise concrètement dans le quotidien des salariés.

Débattre et mobiliser autour des revendications de la CGT est d'autant plus nécessaire que la bataille idéologique avec le patronat va se poursuivre, voire s'intensifier, notamment sur : le droit du travail et le financement de la protection sociale.

En s'appuyant sur le dispositif de travail confédéral déjà mis en place qui a fait preuve d'une certaine efficacité, la Confédération sollicitera les organisations pour accroître les compétences militantes qui sont nécessaires dans les différents domaines d'intervention.

STAGE D'ACCUEIL INDECOSA-CGT 11 & 12 octobre 2012 à Clermont-Ferrand

Il s'adresse aux syndiqués CGT et à ceux qui sont désireux de participer à cette action collective essentielle d'information et de défense des droits des consommateurs dans notre société,



Par ses tenues de permanences, INDECOSA aide les consommateurs dans les litiges auxquels ils sont confrontés.

Ce stage conçu en concertation avec le secteur confédéral est l'outil d'une première formation de militants pour s'investir dans l'activité d'INDECOSA 63.

Inscriptions avant le 15 septembre 2012 :

- à l'UD : 04 73 31 87 87
- à l'INDECOSA : 04 73 36 21 64

PRÉPARONS DÉS MAINTENANT UN PUISSANT 9 OCTOBRE DANS L'INDUSTRIEL !

La campagne présidentielle s'est passée, avec ses promesses qui n'engagent que ceux qui y croient. Les premières mesures du gouvernement ne décevront que ceux qui pensaient que glisser un bulletin dans l'urne était suffisant.

- non renégociation du traité européen sur la règle d'or,
- pas de remise en cause de la retraite de 62 ans à 60,
- pas d'augmentation significative du SMIC,
- rien sur le devenir industriel de notre pays.

Ces mesures ne répondent pas aux attentes de millions de Français jeunes et moins jeunes.

L'industrie occupe un rôle stratégique pour sortir de la crise, développer des emplois de qualité et d'avenir. L'emploi industriel est à l'origine du développement des territoires et des emplois de services publics. Réindustrialiser notre région, notre département, stopper les restructurations et les délocalisations, augmenter les salaires pour tirer la demande de nos industries sont des enjeux que chaque syndicat doit prendre en compte.

La nouvelle Fédération Syndicale et Européenne de l'industrie et 7 fédérations CGT (FNIC, FNME, FTM, FNTE, FILPAC, THC, Verres et céramiques) appellent les salariés à faire du 9 octobre une grande journée de mobilisation et d'action pour défendre leurs revendications :

- Défense des emplois en CDI,
- Augmentation des salaires
- Arrêts des licenciements et fermeture boursière dans l'industriel
- Pour la défense de la protection sociale, Sécu, retraite....

Sans l'intervention massive des salariés, ce sont eux qui vont payer lourdement la crise !

9 OCTOBRE : MANIFESTATION À LYON

(Les modalités seront connues début septembre).

D'ici là, l'UD a pris contact avec les camarades concerné(e)s pour que le débat se fasse dans leurs syndicats, pour engager les salariés dans le combat, sans attendre...

Nous aurons l'occasion d'en reparler dès les premiers jours de la rentrée, notamment lors de notre AG de rentrée, le 11 septembre, où tous les syndicats sont invités à inscrire des camarades !

FOIRE DE COURNON

	Samedi 08	Dimanche 09	Lundi 10	Mardi 11	Mercredi 12	Judi 13	Vendredi 14	Samedi 15	Dimanche 16
Matin 9H/14 H	UL RIOM		UL DE COURNON	FAPT	COMMERCE	UL ISSOIRE SNPTRI	St ELOY et MICHELIN	UL COURNON	UL DE CLERMONT - FERRAND
Après midi 14H/20 H	UL RIOM		UL DE COURNON	FAPT	COMMERCE	UL ISSOIRE SNPTRI	St ELOY et MICHELIN	UL COURNON	UL DE CLERMONT FERRAND

L'Union Départementale CGT du Puy-de-Dôme tiendra, cette année un stand lors de la foire de Cournon du 8 au 16 septembre 2012. Ce sera pour nous l'occasion de mettre en avant les enjeux du syndicalisme, de faire connaître, voire de renforcer la Cgt dans le département. Nous aurons évidemment l'occasion de mener campagne pour les futures élections, fin 2012 dans les TPE.

Chaque syndiqué (de toutes les branches du privé comme du public) est invité à réfléchir à la tenue du stand Cgt et d'inscrire des camarades (il est possible encore de s'inscrire là où il y a déjà des participants).

Contactez : Dominique HOLLE : 06 84 33 91 17 ou par mail à tpe@cgt63.fr

Assurance : la Macif solidaire des syndiqués

Créé il y a plus de vingt ans,
le contrat Solidarité vie syndicale répond
à un véritable besoin d'assurance
des adhérents et militants.



Les grandes lignes du contrat*

*Pour vos dommages corporels suite à un
accident au cours de la vie syndicale*

• En cas de décès :
Versement d'un capital de 16 000 € et prise en
charge des frais d'obsèques jusqu'à 1 600 €.

• En cas d'incapacité permanente :
Pour un taux d'invalidité permanente supérieur
ou égal à 10 %, versement d'une indemnité dont
le montant, calculé en fonction du taux retenu,
pourra atteindre un maximum de 32 000 €. Un
taux d'invalidité entre 5 et 9 % donne droit à
une indemnité forfaitaire de 1 100 €.

• Aide à l'enfant :
Une indemnité de 1 600 € est versée à chaque
enfant de l'assuré décédé ou atteint d'une invali-
dité d'au moins 66 % et ce pour chaque enfant
mineur ou poursuivant des études. Cette
indemnité est doublée si l'enfant devient
orphelin de père et de mère après l'accident.

• Perte de salaires ou revenus :
90% de la perte réelle de salaire net imposable
en cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.
Une indemnité versée en complément des
prestations des régimes de protection sociale
pendant une période maximale de 18 mois.

Une assurance responsabilité civile et
défense-recours, en plus :

Si son contrat personnel lui fait défaut, Solida-
rité Vie Syndicale couvre la responsabilité civile
de l'adhérent dans le cadre de ses activités syn-
dicales. Une couverture qui s'accompagne
d'une garantie « Défense et Recours » qui per-
met à l'adhérent d'être défendu devant les Tri-
bunaux en cas de poursuites ou de réclamer au
tiers responsable la réparation de son préjudice.
En cas d'accident, le syndicat doit simplement
informer la confédération :

tél. : 01 48 18 84 46 - mail : a.diaz@cgt.fr qui
donnera alors une déclaration de sinistre rap-
pelant le numéro du contrat souscrit par la
confédération.

Sans oublier l'assistance aux militants

Prise en charge en assistance-rapatriement
des militants en déplacement à l'étranger sous
mandat syndical.

*Exemples de garanties extraites du contrat Solidarité
vie syndicale en date du 1^{er} janvier 2007

La CGT et la Macif ont réaffirmé, le
14 septembre 2004, à travers une
déclaration commune aux 5 confédéra-
tions syndicales, leur volonté d'ap-
porter aux salariés toutes les garanties
nécessaires à leur protection.

*Une blessure au cours d'une manifes-
tation, une chute en collant des affi-
ches, un accident de voiture lors d'un
déplacement... Que l'on soit militant
ou simple adhérent, la vie syndicale
comporte des risques et nul n'est à
l'abri de tels incidents.*

Une approche partenariale

Conscients de l'utilité économique
et sociale de l'assurance, les organi-
sations syndicales se sont penchées
sur cette problématique. Mais avec
qui travailler pour bâtir un vrai plan
de protection dédié à l'activité syn-
dicale ? Attachés au principe d'une
assurance basée sur la solidarité, ils
se sont naturellement rapprochés de
la Macif. C'est ainsi que l'ensemble
des centrales syndicales et la mutuelle
se sont progressivement engagés
dans des partenariats solides, dont la
première réalisation fut très vite le
contrat Solidarité vie syndicale.

La solidarité avant tout

Pour couvrir au mieux les syndiqués
actifs, retraités ou privés d'emploi, la
Macif a bâti une assurance "domma-
ges corporels" agissant en cas d'acci-
dent dans le cadre d'un mandat ou
d'une mission, d'un stage de forma-
tion syndicale ou plus généralement
lors de toute participation à la vie de
l'organisation.

**Solidarité vie syndicale protège
aujourd'hui la quasi-totalité des syndi-
qués, à titre individuel et de façon
automatique.**

*"La solidarité est la clé de voûte du
contrat, affirme Pierre Cantin, de la
Direction des Partenariats à la Macif.
Tout le monde bénéficie des mêmes
garanties et nous travaillons sans cesse
pour améliorer nos prestations. Depuis
sa création, le contrat a permis d'in-
demniser plusieurs dizaines de décès
et de nombreuses infirmités. A chaque
fois, nous avons veillé à ne jamais lais-
ser personne démunie, quelle que soit
la gravité du sinistre. Dans une société
où le statut du bénévole et du militant
sont quasi inexistantes, une couverture
efficace est une nécessité."*

Vous souhaitez en savoir plus ? partenariat@macif.fr

